



Séance du 14 mai 2024

Délibération N° 14 2024 05

Objet : Avis sur le Compte de gestion 2023 de l'État spécial d'arrondissement

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31 et 2511-45;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Sur présentation et proposition de la Maire du 14^{ème} arrondissement, Madame Carine PETIT.

DÉLIBÈRE

Article unique : le compte de gestion de l'exercice 2023 est approuvé à l'unanimité/la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants :

Pour :

Contre :

Abstentions :